



PROCÈS-VERBAL

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion

Vendredi 6 avril 2018 à 18h30, au siège de la Ligue à DIJON

Présidence :

M. Daniel FONTENIAUD

Présents :

Patricia BEAURENAUD - Christophe CAILLIET - Jean-Marie COPPI - Roland COQUARD - Daniel DURAND - Véronique GAMBEY - Christian PERDU - Philippe PRUDHON - Daniel ROLET - Michel SORNAY - Françoise VALLET - Thierry WANIART

Excusés :

Gérard POPILLE (*représenté par Véronique GAMBEY*) - Jacques QUANTIN - Alain RICHARD - André SCHNOEBELEN (*représenté par Daniel ROLET*) - Vincent SZMATULA

Assistent à la séance :

Sébastien IMBERT - Cédric POURPRIX

En préambule, les membres du Bureau ont appris avec tristesse le décès de Monsieur BRIEND, papa de Victor BRIEND, Adjoint du Pôle Espoirs de DIJON, ainsi que de Monsieur François HENRIQUES, époux de Madame Brigitte HENRIQUES, Vice-Présidente Déléguée de la FFF. Ils adressent leurs sincères condoléances à Victor, à Brigitte et aux membres de leurs familles.

Le Bureau félicite Clément TURPIN, Coordinateur de l'ETRA à la Ligue, pour sa désignation en tant qu'arbitre officiel à la Coupe du Monde 2018 en Russie.

1 - VALIDATION DE LA DATE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA LIGUE

Le Bureau valide à l'unanimité la date du samedi 20 octobre 2018 pour l'organisation de l'Assemblée Générale de la Ligue, au Palais des Congrès de Dijon.

2 - VALIDATION DU LIEU DES FINALES DES COUPES RÉGIONALES ET DU FESTIVAL U13

Les finales des Coupes Régionales Jeunes Masculines Crédit Agricole de Franche-Comté (Secteur Est) seront organisées à Baume-les-Dames le lundi 21 mai 2018.

Les finales des Coupes Régionales Féminines Seniors et U18 auront lieu le samedi 19 mai 2018 sur les terrains de l'ASPTT Dijon.

Les finales de la Coupe Bourgogne Franche-Comté et de la Coupe Intersport auront lieu le 16 juin 2018, le lieu de ces finales n'est à ce jour pas encore défini.

La finale régionale du Festival U13 Pitch sera organisée à Beaune le 5 mai 2018.

Le Bureau valide à l'unanimité les lieux retenus pour les finales régionales Jeunes et Féminines, ainsi que pour le Festival U13 Pitch. Le Bureau reste en attente des futures propositions de la Commission Régionale Sportive quant au lieu d'organisation des finales Seniors Masculines.

3 - VALIDATION DES 6 BÉNÉVOLES PROPOSÉS PAR LA CR BÉNÉVOLAT

La Commission Régionale de Valorisation du Bénévolat, réunie le 29 mars 2018 à Dijon, propose une liste de 6 personnes pour participer à la Journée Nationale des Bénévoles qui aura lieu le 8 mai 2018 à Paris.

- M. Albert GIBOULET
- M. Mohamed MBITEL
- M. Alexandre PERREAU-NIEL
- M. Patrick PONSONNAILLE
- M. Michel RACON
- M. Christian RENIER

Le Bureau valide à l'unanimité la liste présentée, qui sera transmise à la LFA.

4 - AVIS SUR LES PRE-PROJETS DE FUSION DE CLUBS

Suite à l'étude des pré-projets de fusion, le Bureau de la Ligue émet les avis suivants sur proposition de la Commission Régionale des Statuts Règlements et Obligations des Clubs réunie les 29 mars 2018 et 5 avril 2018.

District de Côte d'Or :

- Fusion entre le REVEIL IS-SUR-TILLE (R3) et le S.C. SELONGEY (N3),
Le Bureau confirme à l'unanimité l'avis favorable émis par la CRSROC et transmet le dossier à la FFF, le club de SELONGEY évoluant au niveau national
- Fusion entre l'A.S. ETEVAUX-BINGES (D4) et l'ETOILE SPORTIVE de L'OGNON,
Le Bureau confirme à l'unanimité l'avis favorable émis par la CRSROC
- Fusion entre l'U.S. SAVIGNY-LES-BEAUNE et le F.C. CHASSAGNE-MONTRACHET (D1),
Le Bureau confirme à l'unanimité l'avis favorable émis par la CRSROC

District du Doubs Territoire de Belfort :

- Fusion entre le F.C. PIREY-ECOLE-VALENTIN (D1) et l'ATHLETIC SERRE-FRANCOIS-CHEMAUDIN (D2),
Le Bureau confirme à l'unanimité l'avis favorable émis par la CRSROC
- Fusion entre l'E.S. ENTREROCHE (R3) et la SAUGETTE SPORTIVE de GILLEY (D3),
Le Bureau confirme à l'unanimité l'avis favorable émis par la CRSROC
- Fusion entre PLANOISE CHATEAUFARINE F.C. (R3) et le S.C. CLEMENCEAU BESANCON (N3),
Dans l'attente d'un premier avis du District Doubs Territoire de Belfort, non destinataire du pré-projet, le Bureau ne se prononce pas. Un avis du Bureau de la Ligue sera donné par P.V. électronique dans la semaine du 9 au 15 avril 2018, pour transmission à la FFF.

District de Haute-Saône :

- Fusion entre le F.F.M. LA ROMAINE F.C. (D4) et l'A.S. BONNEVENT (D3),
Le bureau confirme à l'unanimité l'avis favorable émis par la CRSROC
- Fusion entre l'E.S. COMBEAUFONTAINE-LAVONCOURT-LAITRE (D2) et l'ESP. VANNON-MEMBREY (D3),
Le Bureau confirme à l'unanimité l'avis favorable émis par la CRSROC
- Fusion entre le F.C. CHAMPEY SAULNOT (D1) et HAUTE-LIZAINNE PAYS d'HERICOURT (R2)
Le Bureau confirme à l'unanimité l'avis favorable émis par la CRSROC

District de l'Yonne :

- Fusion entre l'A.C.O. THORIGNY (D3) et le F.C. SOUCY (Foot Animation),
Le Bureau confirme à l'unanimité l'avis favorable émis par la CRSROC
- Fusion entre l'A.S. TONNERRE (D2) et le F.C. CHASSIGNELLES-LEZINNES (D2),
Le Bureau émet à l'unanimité un avis favorable à la fusion entre ces deux clubs, sous réserve de la validation par la FFF du processus juridique lié à l'intégration de ce club dans une association omnisports. La Ligue ainsi que le District concerné restent à la disposition de ces deux clubs pour les accompagner dans ces démarches.

5 - FINANCES : DEMANDE DE SUBVENTION

Christian PERDU, Trésorier de la Ligue, fait part de la demande de subvention du Lycée Professionnel Saint Germain d'AUXERRE dont la section sportive futsal masculine s'est qualifiée pour le Championnat de France en catégorie juniors. Toutefois, suite à des informations complémentaires transmises par l'UNSS, le Bureau décide de retirer cette demande.

6 - MISE EN PLACE D'UNE CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

Le Président évoque la mise en place d'une Conférence des Présidents, composée du Président de la Ligue, du Président Délégué de la Ligue, ainsi que de l'ensemble des Présidents des Districts. Pourront également participer si nécessaire, le Secrétaire Général de la Ligue, le Trésorier Général de la Ligue ou encore les vice-Présidents de la Ligue.

La première Conférence des Présidents est programmée le samedi 7 avril 2018, de 8h30 à 11h00 à DIJON. Il est prévu que cette nouvelle instance, dont les thématiques abordées seront d'ordre politique et stratégique, se réunisse environ tous les 2 mois.

7 - PROJET ETR 2018-2019

Le projet concernant l'organisation et le fonctionnement futurs de l'ETR est présenté par Sébastien IMBERT (cf. Annexe 1). Celui-ci met principalement en avant les évolutions opérationnelles à prévoir à partir de la saison 2018-2019, l'harmonisation des pratiques au sein de la Ligue et une collaboration rapprochée avec les Districts.

La question concernant de futurs mouvements de cadres techniques au sein de la Ligue (recrutement d'un CTR Formation, répartition des différents CTD sur le territoire régional...) est abordée, notamment en matière de stratégie de recrutement. Il est confirmé que l'embauche du futur CTR Formation sera obligatoirement effectuée en interne.

Les propositions présentées par Sébastien IMBERT pour l'organisation opérationnelle de l'ETR à partir de la saison 2018-2019 sont validées à l'unanimité par le Bureau. Les questions relatives à l'organisation territoriale et au financement de l'ETR seront abordées lors de la Conférence des Présidents du 7 avril 2018.

Par ailleurs, Daniel FONTENIAUD revient sur le renforcement national des ETR / ETRA évoqué lors du Collège des Présidents de Ligue du 23 mars 2018. A ce jour, la FFF ne propose aucune augmentation de nombre de postes de cadres techniques pour la LBFC, mais lui laisse la possibilité d'intégrer 2 cadres techniques supplémentaires reconnus mais non financés. Compte-tenu de l'impact de cette décision fédérale, le sujet sera également abordé plus en profondeur lors de la Conférence des Présidents, notamment pour déterminer les démarches à entreprendre qui permettraient à la FFF de revenir sur sa décision.

8 - QUESTIONS DIVERSES

8.1 - POINT REGLEMENTAIRE : PARTICIPATION AUX 5 DERNIERES RENCONTRES

Suite à la réunion de la CRSROC du 5 avril 2018, Daniel FONTENIAUD fait part d'un point règlementaire soulevé par un club concernant la participation dans les 5 dernières rencontres, de joueurs ayant joué plus de 10 matchs en équipe supérieure.

L'Article 23 des R.G. de la Ligue renvoie à l'Article 167.4 des R.G. de la FFF qui indique que « *ne peuvent entrer en jeu au cours des cinq dernières rencontres de championnat national ou régional, plus de trois joueurs ayant effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de plus de dix des rencontres de compétitions nationales avec l'une des équipes supérieures disputant un championnat national.* ». Afin de maintenir l'équité des compétitions, notamment dans les divisions supérieures régionales, le Bureau indique que la participation des joueurs dans les championnats nationaux ET régionaux sera prise en compte, et confirme que le décompte des rencontres en équipe supérieure n'intègrera pas les matches de Coupes Régionales et Départementales.

8.2 - POINT REGLEMENTAIRE : PURGE DES SANCTIONS

Le Bureau évoque la remontée d'un autre point règlementaire par les clubs qui concerne la purge des sanctions infligées aux joueurs désirant participer aux rencontres de Coupe Départementale. Le Bureau confirme que les matches de Coupes Départementales ne permettent pas, aux joueurs suspendus en compétitions nationale et régionale, de purger leurs sanctions.

8.3 - JEUX OLYMPIQUES PARIS 2024

La DRJSCS a pris contact avec la Ligue afin d'évoquer l'organisation des Jeux Olympiques de Paris 2024, et la possibilité d'accueillir sur un ou plusieurs sites du territoire régional des équipes de football étrangères qualifiées pour cette compétition. Un mail sera prochainement adressé aux Présidents de Districts afin de les sonder sur d'éventuels sites candidats de leur territoire susceptibles d'accueillir ces équipes.

8.4 - ORGANISATION ADMINISTRATIVE : ACCOMPAGNEMENT SPINPART

Christian PERDU indique que la LFA a décidé de retenir la demande de la Ligue et de lui attribuer une enveloppe afin d'être accompagnée par la Société SPINPART dans la réflexion sur une organisation cible à moyen et long terme, réflexion à laquelle les salariés et élus de la Ligue seront intégrés.

Le Président,

Daniel FONTENIAUD

Le Secrétaire Général,

Jean-Marie COPPI